

Le Président

Hugo Schumann

①: +33 2 38 51 10 56

■ hschumann@apollominerals.com

10 rue Léonard de Vinci 45100 Orléans - France SIRET: 528 859 846 - RCS Orléans Préfecture de l'Ariège
Madame la Préfète
2 rue de la Préfecture - Préfet Claude Érignac
B.P. 40087
09007 Foix Cedex

Lettre recommandée avec AR Nos réf : 2019_02_21_1415_HS

Orléans, le 21 février 2019

Objet: Permis Couflens - Convention du 14 mars 2017 - Déclaration au titre du décret 2006-649

Affaire suivie par : Madame Joëlle Battistella

Madame la Préfète,

En qualité de Président de Variscan Mines, société titulaire du « Permis Couflens », j'ai l'honneur de vous adresser une déclaration d'ouverture de travaux sur le site de Salau pour la réalisation de travaux d'échantillonnage par martelage, dans le cadre de la convention du 14 mars 2017 relative au Permis Couflens.

Les pièces constitutives du dossier prévu dans l'article 8 du décret 2006-649 sont jointes à ce courrier :

- 1. L'indication de la qualité en laquelle le dossier est présenté
- 2. Un mémoire exposant les caractéristiques principales des travaux
- 3. Le document de sécurité et de santé prévu à l'article 28
- 4. Un document indiquant les incidences des travaux sur la ressource en eau
- 5. Un document indiquant les incidences éventuelles des travaux projetés sur l'environnement et l'étude de dangers.

Restant à votre disposition, je vous prie d'agréer, Madame la Préfète, l'expression de ma considération distinguée.

Hugo SCHUMANN Président

PJ: Dossier prévu au décret 2006-649 article 4